modular



Client _____ Quantité _____

Projet _____ Position _____

ROC 1100

Modèle: R18/100INDCH/P **Cod:** MP01135125171

Données techniques

Modularité:	Sur placard avec portes
Dimension (mm):	1000x1100x870
Total puissance électrique (kW):	10
Alimentation électrique (V):	380-415
Ampère (A):	15,5
Phases:	3N
Section du câble (mmq):	5G2,5
Fréquence (Hz):	50-60
Volume net (m3):	0,957
Dimensions emballage (mm):	1280x1272x1274
Poids brut (kg):	140
Volume brut (m3):	2,074

Caractéristiques

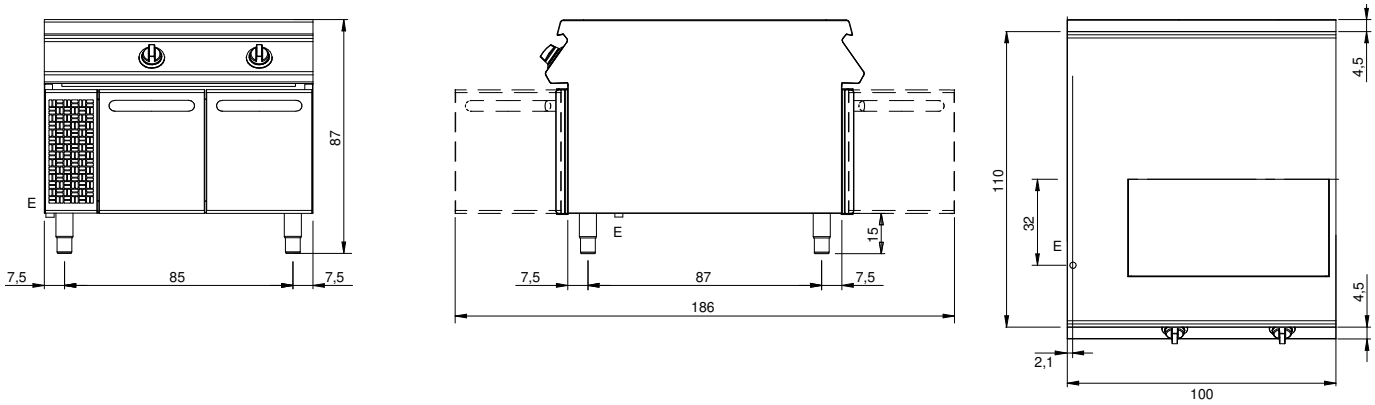
Plan de travail:	Réalisés en acier inoxydable AISI 304 d'une épaisseur de 2 mm
Boutons de commande:	Fabriquées en aluminium avec une protection contre l'eau IPX5
Poignées:	Les poignées en aluminium brossé offrent une prise sûre et solide avec une lignes ergonomiques

In order to constantly offer the best possible products we reserve the right to make changes on technical specifications without incurring any obligation for equipment previosly or subsequently sold.

Plaques à induction, multi-zones horizontale totale, sur placard avec porte

Plaque de cuisson électrique à induction multi-zones totale horizontale sur meuble avec portes. Flancs, fond et dos en acier inox, plan de cuisson en vitrocéramique scellé hermétiquement au plan. Le chauffage s'active par un système de détection automatique des casseroles posées sur la surface, avec voyant lumineux indiquant l'activation du chauffage et le bon fonctionnement de l'appareil. Prédisposition pour l'assemblage en ligne. Manettes de commande à labyrinthe empêchant la pénétration de l'eau à l'intérieur pendant les opérations de nettoyage prévues des deux côtés. Structure de base entièrement réalisée en acier inox, portes battantes avec poignée tubulaire en acier inox, pieds en acier inox réglables en hauteur. Indice de protection IPX5. Alimentation électrique 400 V 3N 50/60 Hz – 10 kW.

Déssin technique



E: Alimentation électrique

In order to constantly offer the best possible products we reserve the right to make changes on technical specifications without incurring any obligation for equipment previosly or subsequently sold.